

COMMUNE D'OHEY

PRIMES COMMUNALES – PACK ENERGIE

Notice explicative

Le Pack Energie est un ensemble d'aides communales cumulables non remboursables qui complètent les primes de la Région wallonne (SPW) pour les travaux :

- d'installation de chauffe-eau solaire,
- d'isolation du toit,
- d'isolation des murs,
- d'isolation des sols,
- de remplacement de menuiseries et de vitrages extérieurs.

Le montant des primes communales du Pack Energie octroyées dans les limites budgétaires disponibles est calculé comme 10% des primes correspondantes octroyées par la Région wallonne et est plafonné à 300€ par prime.

Pour bénéficier des primes du Pack Energie vous devez :

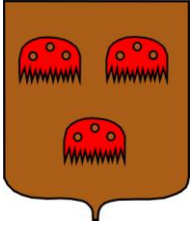
- être domicilié à Ohey à l'adresse du bâtiment concerné par les travaux,
- avoir un droit sur le bâtiment,
- avoir au moins 18 ans,
- avoir reçu la prime correspondante de la Région wallonne ou bien avoir reçu un prêt ECOPACK pour ces travaux,
- déposer la demande de prime à l'administration communale d'Ohey au plus tard 4 mois à dater du paiement du SPW ou de la notification d'octroi du prêt ECOPACK.

Remarques :

- Pour les travaux portant sur l'isolation du bâtiment la date de demande de permis d'urbanisme initial du bâtiment doit être antérieure au 1^{er} décembre 1996. Cette disposition n'est pas applicable pour les travaux d'installation de chauffe-eau solaire.
- Les demandeurs bénéficiant d'un ECOPACK annexeront à leur demande, à défaut de la preuve de paiement du SPW, une attestation, délivrée par la Direction du Fonds du Logement Wallon (FLW) ou de la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS), comprenant le détail des montants de toutes les primes reçues pour les travaux repris dans l'ECOPACK.

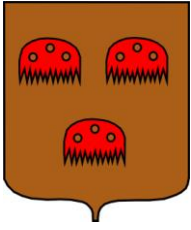
Adresses utiles

Commune de Ohey – Service Energie Place Roi Baudouin 80, 5350 Ohey	Tél : 085/824 473 Fax : 085/61 31 28
Guichet de l'énergie Rue Rogier 89 5000 NAMUR	Tél : 081/26 04 74
DGO4 – Département de l'énergie et du bâtiment durable Chaussée de Liège 140-142 5100 JAMBES	Tél : 081/33 55 06
DGO4 – Département du Logement – Service des Primes à la réhabilitation Rue des Brigades d'Irlande 1 5100 JAMBES	Tél : 081/33 22 55 et 081/33 22 56 Fax : 081/33 21 08
Centre d'information du Service Public de Wallonie Services information SPW	Tél : 0800/11901
DGO4 – Service urbanisme Place Léopold 3 5000 NAMUR	Tél : 081/24 61 11
Administration de l'Enregistrement Bureau de l'Enregistrement Rue des Bourgeois 7 – Bloc A31 5000 NAMUR	Tél : 0257/619 79
Province de Namur Service du logement et prêt Rue Lelièvre 6 5000 NAMUR	Tél : 081/24 39 53 Fax : 081/24 39 52
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Entreprises agréées Rue du Progrès, 50 1210 BRUXELLES	Tél : 0800 120 33



Formulaire à remplir et à rentrer à l'administration communale d'Ohey

COMPLETER PAR LE DEMANDEUR	
REEMPLIR UN DOCUMENT PAR PRIME	Nom et prénom :
	Rue :
	Code postal : Localité :
	Téléphone ou GSM :
	Adresse mail (facultatif) :
	Lieu et date de naissance :
	Numéro de compte bancaire :
	Type de travaux réalisés :
	<input type="radio"/> Solaire thermique (chauffe-eau solaire)
	<input type="radio"/> Isolation du toit
	<input type="radio"/> Isolation des sols
	<input type="radio"/> Isolation des murs
<input type="radio"/> Double vitrage	
La prime à la Région wallonne a-t-elle été demandée ? <input type="radio"/> OUI - <input type="radio"/> NON	
Date de la notification d'octroi de la prime de la Région wallonne :	
Date de paiement de la prime de la région wallonne :	
Le cas échéant la date d'octroi de l'ECOPACK :	
Et la référence du dossier ECOPACK :	



Déclaration et engagement

A COMPLETER ET SIGNER VOUS-MEME, LA SIGNATURE DE VOTRE (FUTUR) CONJOINT COHABITANT OU
CONCUBIN EST EGALEMENT REQUISE SI CELUI-CI EST COPROPRIETAIRE DU LOGEMENT

Je soussigné(e), (Nom et prénom du demandeur)

1° demande la prime Pack Energie communale.

2° déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la prime précitée et de la notice explicative qui s'y rapporte, délivrée par l'Administration communale d'Ohey ;

3° consens à la visite sur place du fonctionnaire du Service de l'Environnement ou de l'Energie de la commune d'Ohey, pour toute vérification des travaux ou des installations.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

.....

Je soussigné(e)
(Nom et Prénom du (futur) conjoint cohabitant ou concubin) approuve les déclarations faites ci-dessus et souscrit les mêmes engagements.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

.....

RESERVEE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE – SERVICE ENERGIE

Nom :

Tél et mail :

Date de réception de la demande :

Date de paiement de la Région wallonne :

Le dossier comprend-il tous les documents requis ? OUI en date du

remarques :

- Le formulaire de demande de prime communale dûment complété ;
- Une copie de la décision d'octroi de la Région wallonne ;
- Une copie de la preuve de paiement de la prime régionale ;
- Une copie de la notification d'octroi ECOPACK et l'attestation du FLW ou SWCS ;
- Une photo couleur des l'installations et/ou travaux.

Montant de la prime :

N° de compte :

La présente demande réunit-elle les conditions d'octroi de prime ? OUI - NON

Date de passage au Collège :

Décision du Collège :

DEMANDE DE COMPLEMENT D'INFORMATION

Date de contact : par lettre / tel / mail

Sujet :

.....

.....

Date de contact : par lettre / tel / mail

Sujet :

.....

.....

Date de contact : par lettre / tel / mail

Sujet :

.....

.....